

N° 27 Juin 2024

*“Agriculture durable et souveraineté
alimentaire en Afrique”*

Numéro Thématique



Revue Scientifique du



Laboratoire
Ville Société Territoire
(laboVST)

Le Journal des Sciences Sociales

Numéro Thématique

*“Agriculture durable et souveraineté
alimentaire en Afrique”*

N°27 - Juin 2024

ISSN 2073-9303

Revue Scientifique du



Le Journal des Sciences Sociales

INDEXATIONS ET RÉFÉRENCEMENTS



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23408>

Impact factor 2024 : **5.46**

Impact factor 2023 : **3.379**

auréHAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/114767>



<https://reseau-mirabel.info/revue/21500/Le-Journal-des-Sciences-Sociales>

Le Journal des Sciences Sociales

revueljss2@gmail.com

<https://labo-vst.org/>

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara,), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître-Assistant, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Djah Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
KOFFI Yao Jean Julius	Conflits fonciers et stratégies de sécurisation foncière en zone rurale dans la sous-préfecture de Niofoin (Nord de la Côte d'Ivoire)	7
ASSUÉ Yao Jean- Aimé SANGARE Nouhoun KOFFI Franchette Aya Roche	Culture de l'anacarde et autonomisation des agriculteurs dans la sous-préfecture de Korhogo (Côte d'Ivoire)	29
Blaise KONAN	Disparition des terres arables au profit de l'urbanisation et changement d'habitudes alimentaires des populations autochtones de Bouaké (Côte d'Ivoire).	46
Bi Boli Francis TRA Toualy Wilfried GNEBA	Rentabilité socio-économique et environnementale d' <i>Irvingia gabonensis</i> et de <i>Ricinodendron heudelotii</i> associés à la cacaoculture dans le département de Soubre au sud-ouest de la Côte d'Ivoire.	57
Djim-Assal DATOLOUM ABDEL-AZIZ Moussa Issa Abdoulaye MADI MAINA	Protection et aménagement des Ouadis à travers la cartographie participative dans la province du Kanem au Tchad	70
Pépoussé Marie Louise OUATTARA	Analyse des systèmes cultureux et du bioclimat dans le district des savanes	83
ABLO Ange Konan David KOFFI	L'usage des intrants chimiques dans l'agriculture : quel impact pour la sécurité alimentaire et sanitaire	99
Kouamé Yves Christian KONAN N'dri Yann Cédric KOUADIO Kouadio Alain Joël N'GUESSAN Kouamé Juslain Romaric KOUADIO	Impacts du contexte hydro-climatique sur la culture du riz dans la région de la Marahoué (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire).	109
Désirée Guillet ANY	L'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest : construire une alternative agricole avec Karl Marx	124

KOUADIO Koyé Toussaint KOFFI Brou Émile	Impacts de l'activité aurifère sur l'agriculture périurbaine et la dynamique urbaine de Hiré (Côte d'Ivoire)	133
Zamble Armand TRA BI Arsène DJAKO Malimata DEMBELE	Adaptation hydrique des cultures annuelles et pluriannuelles a la topographie dans le bassin versant du Bandama Blanc de la région de Gbèkè	145
YEBOUA Kouadio Kossonou Nestor YAPI Atsé Calvin DIARRASSOUBA Bazoumana VEI Kpan Noël	Cultures de légumes et problèmes environnementaux aux abords des lacs de la ville de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)	159

Conflits fonciers et stratégies de sécurisation foncière en zone rurale dans la sous-préfecture de Niofoin (Nord de la Côte d'Ivoire)

Land conflicts and land security strategies in rural areas in the sub-prefecture of Niofoin (Northern Ivory Coast)

KOFFI Yao Jean Julius

Maître de Conférences,

Département de Géographie, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire),

yao.julius@ird.fr

Résumé : Cet article analyse les réalités liées aux conflits fonciers dans la zone rurale de la sous-préfecture de Niofoin. Comme dans beaucoup de pays africains, la ressource foncière fait l'objet d'intérêt et de convoitise accrues de la part des populations rurales. Source de richesse et de production de richesse, elle est partout, l'objet de disputes. La sous-préfecture de Niofoin, à l'instar des autres localités rurales du nord de la Côte d'Ivoire, est sujette à cette actualité. Cette recherche s'appuie sur une méthodologie centrée essentiellement sur l'administration d'un questionnaire à 109 producteurs agricoles de l'espace d'étude. Ces producteurs ont été retenus par la technique de choix raisonné en se basant proportionnellement sur la taille démographique de chaque village retenu mais en se basant aussi sur un critère important qui est celui de l'ancienneté dans la pratique de l'activité agricole. L'exploitant retenu doit exercer l'activité agricole depuis plus de vingt années c'est-à-dire au moins de l'année 2000 à 2023, l'année de réalisation des enquêtes de cette recherche. De même, des observations de terrain avec des prises de vue et des visites dans les exploitations agricoles ont été réalisées.

Après les années 2000, les producteurs agricoles ont changé le mode d'exploitation des champs. Les outils agricoles se sont modernisés avec l'intrusion du tracteur (30%). Les spéculations industrielles sont de plus en plus pratiquées (52%). Ces changements influencent la ressource foncière. Des conflits liés à la terre se multiplient aussi bien entre des individus du même village qu'entre les localités rurales enquêtées dans la sous-préfecture de Niofoin avec une récurrence des conflits entre agriculteurs et éleveurs très connus dans le Nord de la Côte d'Ivoire.

Des stratégies de sécurisation des terres, notamment traditionnelles sont utilisées à 89 % par les paysans enquêtés. Les stratégies modernes mal connues sont très peu utilisées (10%) par les populations rurales enquêtées dans cet espace géographique.

Mots clés : Côte d'Ivoire, sous-préfecture de Niofoin, Conflits fonciers, stratégies, sécurisation foncière.

Abstract : This article analyzes the realities related to land conflicts in the rural area of the sub-prefecture of Niofoin. As in many African countries, the land resource is the subject of increased interest and covetousness on the part of rural populations. Source of wealth and production of wealth, it is everywhere the object of disputes. The sub-prefecture of Niofoin, like other rural localities in northern Ivory Coast, is subject to this news. This research is based on a methodology essentially centered on the administration of a questionnaire to 109 agricultural producers in the study area. These producers were selected using the reasoned choice technique based proportionally on the demographic size of each village selected but also based on an important criterion which is that of seniority in the practice of agricultural activity. The selected operator must have been engaged in agricultural activity for more than twenty years, that is to say at least from the year 2000 to 2023, the year in which the surveys for this research were carried out. Similarly, field observations with photo shoots and visits to farms were carried out. After the 2000s, agricultural producers changed the way they farmed the fields and also the agricultural tools, which were largely modernized, in particular with the intrusion of the use of tractors (30 %). Industrial speculation is increasingly practiced (52 %). These changes greatly influence the land resource. More and

more land-related conflicts are observed between individuals from the same village but also between the rural localities surveyed in the sub-prefecture of Niofoin with very particular mention of the conflicts between farmers and herders who are very well known in the region of northern of Ivory Coast.

Strategies for securing land, particularly traditional ones, are used by 89 % of the farmers surveyed. Little known modern strategies are used very little (about 10 %) by the rural populations surveyed in this geographical area.

Keys words: Ivory Coast, sub-prefecture of Niofoin, land Conflicts, strategies, land tenure security.

Introduction

La Côte d'Ivoire, comme plusieurs pays africains, n'échappe pas aux vents des conflits sur le continent. Parmi les enjeux sources de violence, les conflits fonciers se distinguent ces dernières années par l'ampleur qu'ils prennent dans les zones rurales et même urbaines ivoiriennes. Ces zones font souvent la une de l'actualité relativement aux affrontements violents entre différentes communautés pour des raisons foncières. Depuis 1997, les autochtones Wé sont en conflit avec les allogènes (Senoufo au Nord, Baoulé au Centre) ou les non nationaux (Burkinabé, Malien,) qui se disputent les terres cultivables (B. GAULI, 2019, p. 11). Des terres qui se raréfient du fait de la disparition de la forêt. Celle-ci est passée de 16 millions d'hectares en 1960, à moins de 2 millions à ce jour (FAO, 2022, pp.5). L'un de ces conflits est l'épisode affreux de Petit Duekoué et Guitrozon en juin 2005 ; 41 morts, 64 blessés, 11 corps calcinés et 30 cases incendiées (J. KOUAKOU *et al*, 2016, pp.7). En effet, les conflits fonciers opposaient par le passé, autochtones et allochtones mais ils étaient moins fréquents et violents. Par contre, ceux entre nationaux et non nationaux étaient plus fréquents et violents en affrontements. Ainsi, des conflits violents ont fait de nombreux morts et plusieurs milliers de déplacés à Fengolo en 1998, à Tabou en 1999-2000, à Alepé en 2004, à Blodi en 2006, à Bouna en 2016 (J. KOUAKOU *et al*, op, cit, pp.7, A. BABO, 2010, pp. 101-102, A. BABO et Y. DROZ, 2008, pp. 753-755, C. Y. KOFFIE-BIKPO, *et al*, 2015, pp. 13-15, Jeune Afrique 2016, pp. 1).

Plusieurs explications sont en général avancées pour tenter d'élucider ces conflits à l'origine des nombreuses crises sociales observées dans toutes les régions du pays y compris la sous-préfecture de Niofoin dans la région du Poro au Nord de la Côte d'Ivoire. En 2014, 698 cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs ont été répertoriés sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Ces conflits ont occasionné plus de 93 000 000 FCFA de préjudices financiers (K. A. LALLY, 2016, p. 2). Les conflits fonciers représentent environ 90% des conflits en Côte d'Ivoire. Plusieurs cas de conflits fonciers sont enregistrés à Niofoin. Cette situation fragilise les rapports de bon voisinage entre les communautés et freine le développement économique et social dans la sous-préfecture de Niofoin. Pourtant, la nouvelle loi sur la régulation des rapports sur les terres dans le domaine rural adoptée par le gouvernement (loi N° 98-750 du 23 Décembre 1998) et les nombreuses actions menées par les ONG (les Organisations Non Gouvernementales) dans les zones rurales du pays en vue d'apaiser et d'atténuer ces conflits au cours de ces trois dernières décennies auraient pu contribuer à éviter de telles tensions (J-P CHAUVEAU, 2000, pp.97)

En dépit de tous les efforts consentis par l'Etat, les ONG, les collectivités locales et les stratégies de sécurisation foncière traditionnelles pour éradiquer les conflits fonciers, l'on assiste à la persistance de ces conflits liées à la gestion des terres dans les zones rurales de la Côte d'Ivoire en général, dans le nord et plus spécifiquement dans les terroirs de la sous-préfecture de Niofoin. De cette observation découle la question centrale suivante : Comment se présente la situation des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Niofoin ? Cette investigation scientifique vise à analyser les réalités des conflits liés à la terre dans l'espace géographique de la sous-préfecture de Niofoin.

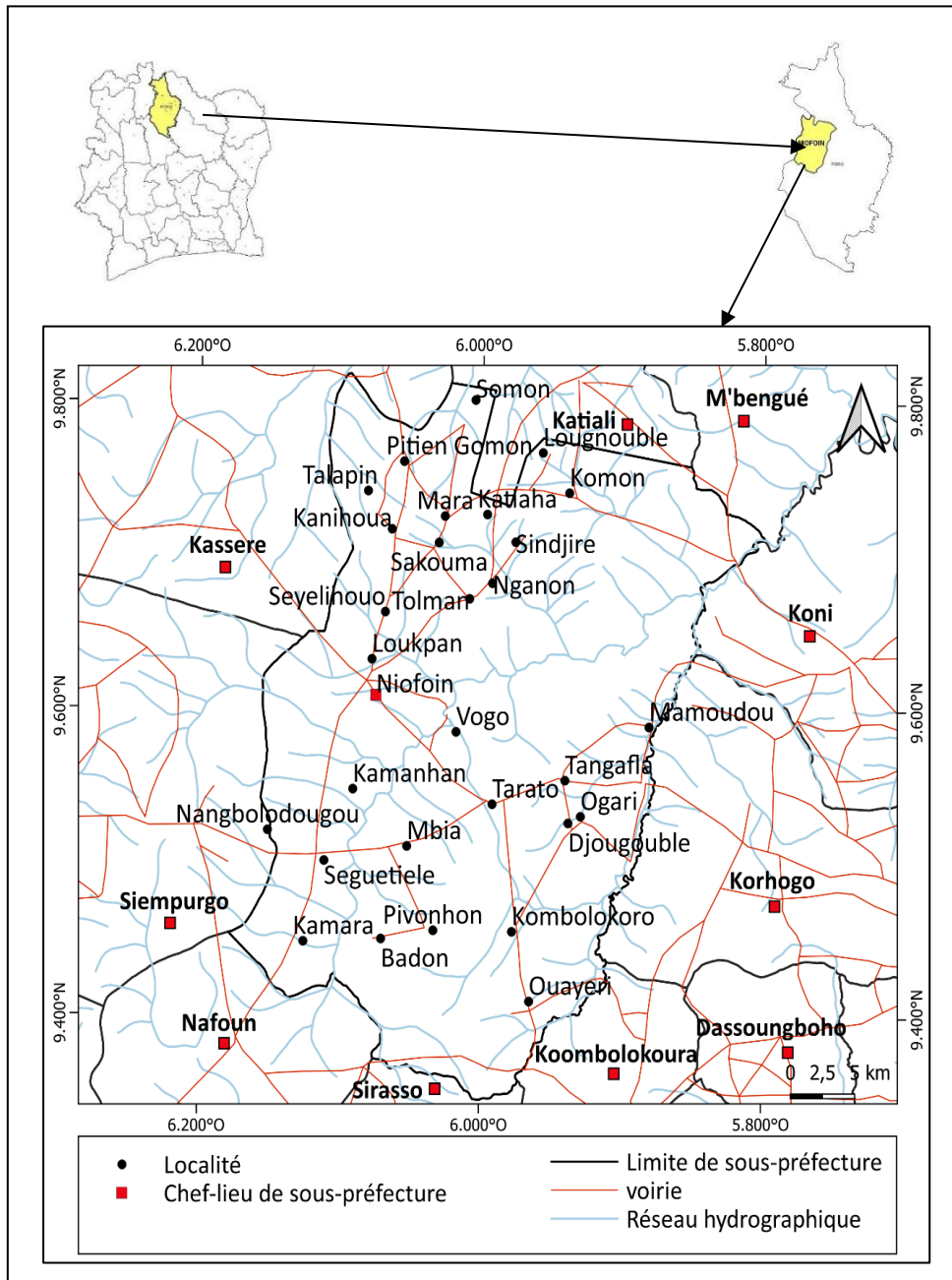
De cette question centrale découlent trois questions subsidiaires que sont :

- Quelle est l'origine des conflits liés à la terre dans la sous-préfecture de Niofoin ?
- Comment se manifestent ces conflits dans les terroirs villageois de la sous-préfecture de Niofoin?
- Quelles sont les stratégies de sécurisation foncière mises en place par les populations pour faire face à ces tensions dans les villages de la sous-préfecture de Niofoin ?

1- Matériels et méthodes

1-1- Présentation de la zone d'étude

La sous-préfecture de Niofoin est la troisième plus vieille des seize (16) sous-préfectures que compte l'actuel département de Korhogo après celle de Korhogo et Sirasso. Elle fut créée le 22 décembre 1969 par les décrets n°69-538 et 69-539. La carte 1 présente l'espace d'étude (sous-préfecture de Niofoin).



Source : BNETD/CCT, 2012 ; Enquêtes personnelles, avril 2021

Réalisation : Y. J. J. KOFFI, 2023

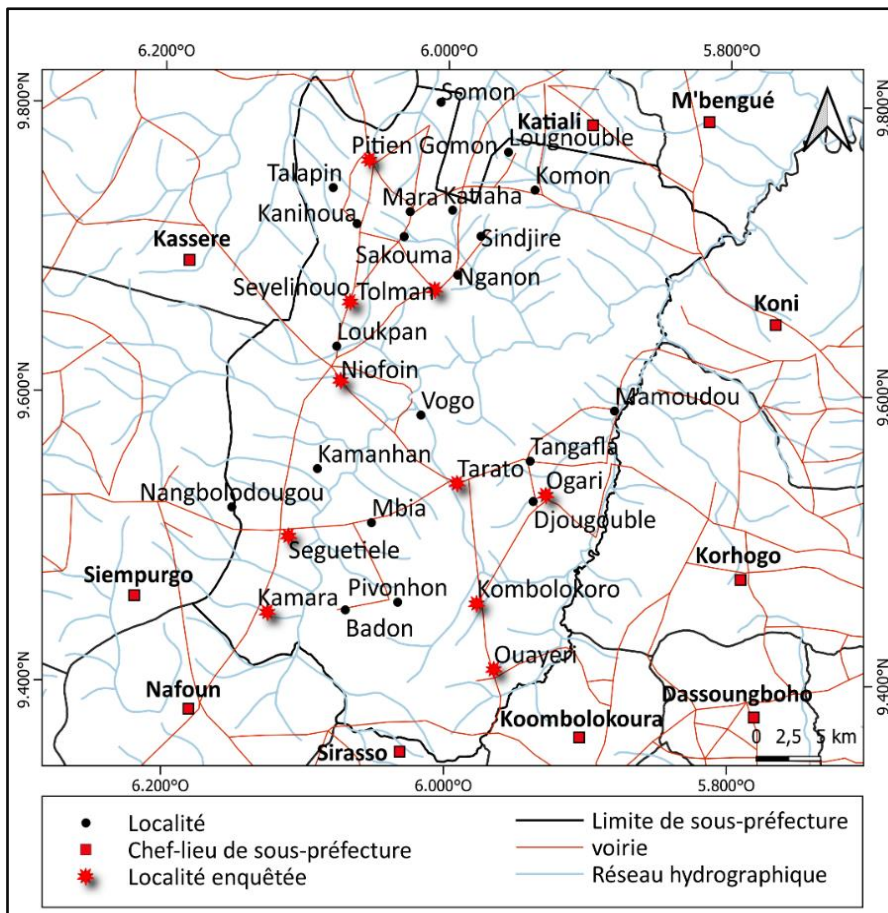
Carte 1 : Présentation de l'espace d'étude (sous-préfecture de Niofoin)

1-2- Collecte des données

Pour mener à bien cette étude, l'on a utilisé la méthode de choix raisonné qui est une des méthodes dites empiriques. Le choix de cette méthode se justifie par ce que l'échantillon de base dépasse largement la valeur convenable. La méthode de choix raisonné appartient donc à la grande famille des méthodes empiriques (ou non probabilistes), au sein de laquelle la

sélection repose sur un choix raisonné. Cette méthode utilise le raisonnement pour choisir un échantillon qui a les mêmes caractéristiques que la population de départ (représentatif). Ainsi, la collecte des données primaires à l'échelle de la sous-préfecture de Niofoin suggère que l'on sélectionne un ensemble d'individus dans la population cible afin d'être enquêté : c'est l'échantillon.

La notion d'échantillon étant associée à la fiabilité des résultats obtenus, celui-ci doit posséder les mêmes caractéristiques de la population que l'on souhaite étudier, c'est-à-dire permette d'estimer avec une marge d'erreur acceptable les caractéristiques de la population retenue à partir des résultats de l'analyse de celles de l'échantillon. On parle alors d' « échantillon représentatif » de la population d'étude. Ainsi, l'accent a été mis sur le choix des villages et des chefs d'exploitations. Suite à une combinaison de critères, des villages ont été choisis pour la réalisation de cette étude. D'abord l'appartenance de ceux-ci à la sous-préfecture de Niofoin a constitué le premier des critères, la situation géographique de ces localités. En effet, ces villages sont situés dans la sous-préfecture et enregistrent des conflits fonciers. Aussi, l'importance de chaque village dans cette zone a particulièrement attiré l'attention. Enfin, le plus important de ces critères est la composition démographique de ces villages (autochtones et migrants) ainsi qu'une diversité sous-ethnique de ces villages. Au regard de ces critères, dix (10) entités ont été retenues pour les enquêtes. La carte 2 qui suit présente les entités enquêtées.



Source : BNETD/CCT, 2012 ; Enquêtes personnelles, avril 2021

Réalisation : Y. J. J. KOFFI, 2023

Carte 2 : Les villages enquêtés dans la sous-préfecture de Niofoin

Pour l'acquisition d'informations, l'on s'est proposé de choisir un échantillon pouvant permettre de mener à bien la présente recherche. La réalisation de l'échantillonnage s'est faite par la méthode de choix raisonné. Ainsi, le souhait d'enquêter en moyenne 11 chefs d'exploitation par village enquêté a été proposé. Mais, des ajustements ont été réalisés en fonction des proportions démographiques (taille de la population) de chaque localité rurale

retenue. Un critère très important du choix des agriculteurs retenus pour cette étude est l'ancienneté dans la pratique de l'activité agricole dans le village d'origine retenu. En effet, le paysan retenu doit exercer cette activité avant l'année 2000 et la continuer jusqu'aux enquêtes pour l'étude présente réalisée du 03 avril au 26 avril 2023 dans les villages de la sous-préfecture de Niofoin. En clair, chaque producteur agricole retenu doit être ancien dans l'activité agricole de plus de vingt (20) années au moins. Le tableau 1 montre le nombre de chefs d'exploitation enquêtés par village.

Tableau 1 : Répartition des enquêtés dans les villages retenus dans la sous-préfecture de Niofoin

Villages enquêtés	Population totale en 2014 (Nombre de personnes)	Population totale en 2021 (Nombre de personnes)	Nombre des enquêtés par village (Nombre d'exploitants agricoles)
Niofoin	867	1 197	14
Pitiengomon	376	518	11
Tolman	952	1 313	13
Siyelihouo	2 095	2 891	8
Séguétiélé	604	833	13
Kamara	618	852	9
Tarato	1 673	2 308	10
Kombolokoro	853	1 177	13
Ouayéri	1 262	1 741	8
Ogari	1 230	1 697	10
Total	10 521	14 527	109

Source : INS (RGPH 2014), INS (RGPH 2021), calculs et projections à partir de RGPH 2021, Nos enquêtes, 2021

Pour l'analyse des données, deux types de traitement ont été utiles. Ce sont d'une part, un traitement statistique et d'autre part, un traitement cartographique. Le traitement statistique s'est fait d'abord de façon manuelle, ensuite, les données sont exportées sur le logiciel Excel 2013 pour la réalisation des graphiques et des tableaux. De même, le logiciel Word 2013 est utilisé pour la saisie du document. Quant au traitement cartographique, le logiciel QGIS 2.12 a été utilisé. Il a permis la réalisation des cartes thématiques utilisées dans l'analyse du phénomène étudié dans la sous-préfecture de Niofoin. Après le traitement des différentes données, les résultats suivants ont été obtenus.

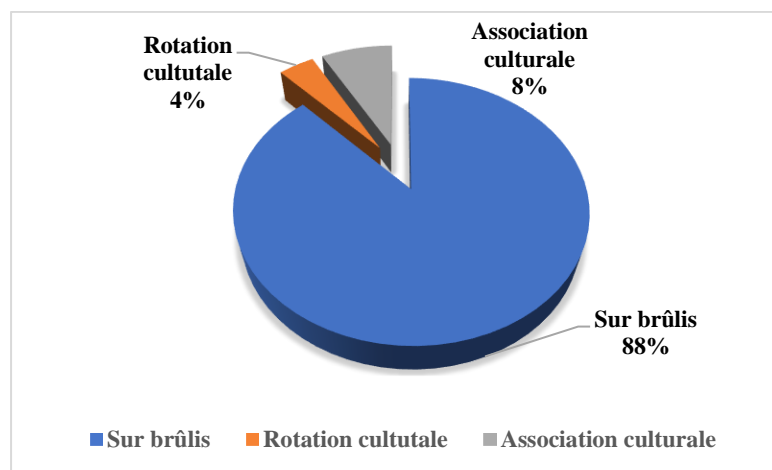
2- Résultats et analyses des données

2-1- Les mutations agricoles, origine des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Niofoin

2-1-1- Un système agricole doté de techniques très rudimentaires avant 2000 dans la sous-préfecture de Niofoin

2-1-1-1- Un outillage archaïque utilisé par les ruraux avant 2000 dans les exploitations agricoles dans les villages

La technique agricole était essentiellement l'agriculture itinérante sur brûlis, la jachère, l'éco bouillage et l'essartage. Ces techniques culturelles conjuguées avec les outils de production archaïque constituent la base de la production agricole des agriculteurs enquêtés avant les années 2000 (Figure 1).



Source : Nos enquêtes, avril 2021

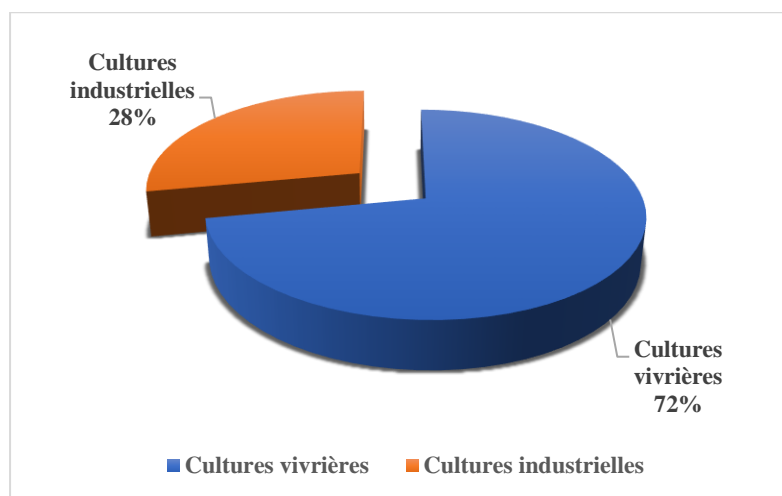
Figure 1 : Proportion des agriculteurs enquêtés utilisant les systèmes rudimentaires avant 2000 dans la sous-préfecture de Niofoin

La figure montre une forte population agricole enquêtée environ 96 individus soit (88%) appliquant l'agriculture itinérante sur brûlis, suivi du système d'association culturale concernant 9 individus soit 8% et de la rotation culturale qui concerne 4 producteurs soit 4%. En effet, l'agriculture itinérante sur brûlis est le système dominant dans les pratiques agricoles du fait des pratiques ancestrales enseignées de génération en génération à laquelle s'ajoute la stabilité climatique et la faible densité de population dans les terroirs. Ensuite, l'association culturale vient en deuxième position avec 8% des pratiquants agricoles, car, elle est aussi importante dans la mesure où elle permettait aux agriculteurs d'associer plusieurs cultures sur la même parcelle en vue de lutter contre les herbes (l'association de l'igname, au maïs et du riz de repiquage permet de freiner l'évolution des herbes entre les buttes) ; les périodes sèches (l'association du haricot et du maïs permet de lutter contre la sécheresse) et de fructifier la production agricole. Pour la rotation culturale avec 4% des enquêtés, elle est pratiquée pour l'amélioration des productions dans la mesure où les débris des cultures précédentes constituent un engrais organique pour les cultures suivantes. À titre d'illustration, l'on a la rotation entre l'arachide et le maïs ; le coton et le riz. À ces systèmes de production s'ajoute l'utilisation de la force physique. Les agriculteurs s'évertuent à faire leurs travaux champêtres à la main, avec une charrue à bœufs ou avec un tracteur motorisé. La figure ci-dessous permet d'apprécier les proportions des agriculteurs en fonction de leurs outils de productions agricoles avant 2000. L'on s'aperçoit aussi que la population agricole enquêtée de cette sous-préfecture utilisait dans leur grande majorité les outils de production rudimentaires. Cela s'explique par la prédominance des communautés agricoles (83 des exploitants enquêtés), soit 76,11% de l'échantillon utilisant la traction humaine pour leurs différentes productions (dabas, machettes, houes). À cette proportion d'agriculteurs s'ajoutent ceux ayant plus de moyens, associant la traction humaine à la traction bovine. En effet, suite à la sécheresse des années 1980, cette zone a connu une forte migration des éleveurs peulhs venus des pays du sahel à la recherche de pâture. Cette forte migration, à laquelle s'ajoute l'appui de la structure d'encadrement des paysans dans cette région administrative (Ivoire Coton) a permis aux agriculteurs d'adopter et de combiner l'utilisation des bœufs aux activités agricoles (25 personnes enquêtées), soit 22,93% de l'échantillon. Jusque-là, très peu d'agriculteurs (environ 1 paysan enquêté), soit 0,91% des interrogés par faute de moyen utilisait les motorisés (tracteurs) pour leurs productions. La précarité des techniques et les outils d'aménagement limite la demande et la consommation des terres pour l'installation de nouveaux champs.

2-1-1-2- Une agriculture fortement dominée par les cultures vivrières

Si l'économie de la Côte d'Ivoire est basée sur l'agriculture, force est de reconnaître qu'elle doit cette place à ses produits d'exportations. Ces produits cultivés essentiellement dans la zone forestière constituent à eux seuls plus de 80% du potentiel de production de cultures d'exportation du pays, laissant ainsi qu'environ 20% à la zone savanicole. Dans le cadre de

cette recherche, l'on présente la figure ci-dessous qui met en relief les types de cultures pratiquées avant les années 2000 par les populations rurales enquêtées dans la sous-préfecture de Niofoin.



Source : Nos enquêtes, avril 2021

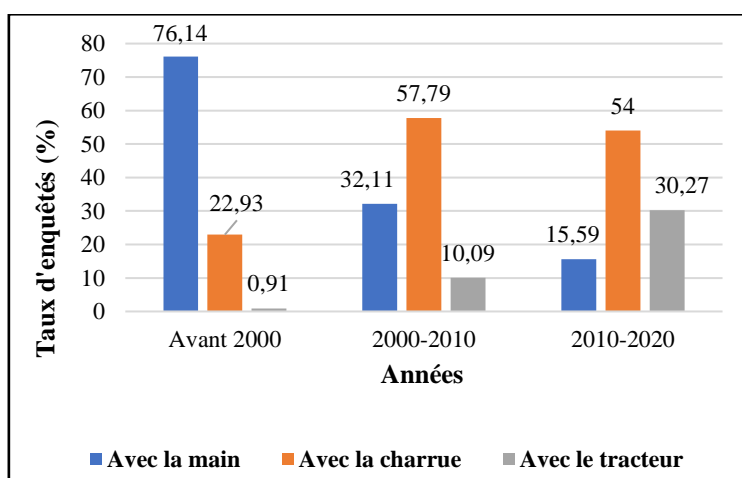
Figure 2 : Proportion des types de cultures pratiquées par les agriculteurs enquêtés dans la sous-préfecture de Niofoin avant 2000

Cette figure permet de montrer les proportions d'agriculteurs pratiquant les cultures vivrières et les cultures industrielles. Les paysans de la zone impliqués dans la production de cultures industrielles représentent 28% des agriculteurs enquêtés (78 pratiquants agricoles) contre 72% (31 personnes investiguées) de cette même population impliquée dans les cultures vivrières. Ainsi, l'on déduit des enquêtes que les populations de cette localité jusqu'à l'an 2000 avaient pour cultures principales les cultures vivrières.

2-1-2- De nouveaux modes d'aménagement du finage dans les terroirs ruraux de la sous-préfecture de Niofoin

2-1-2-1- Une transition dans l'utilisation des outils agricoles dans le milieu rural

Ces deux dernières décennies, les systèmes de culture en pays sénoufo et plus précisément dans la sous-préfecture de Niofoin ont beaucoup évolué, notamment en termes de techniques culturales et d'outils de production. Cette évolution dans les pratiques agricoles se traduit par une forte utilisation des outils semi-modernes au détriment des outils rudimentaires. La figure suivante montre l'évolution du système cultural dans ces dernières décennies (figure 3).



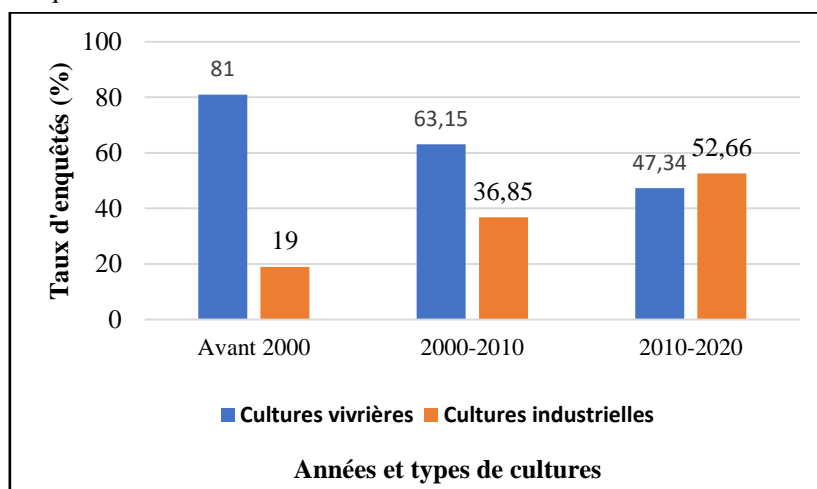
Source : Nos enquêtes, avril 2021

Figure 3 : Evolution du niveau d'utilisation des outils de production par les ruraux enquêtés dans la sous-préfecture de Niofoin

Le graphique permet de montrer la proportion des agriculteurs enquêtés par rapport à l'évolution des outils de production dans la sous-préfecture de Niofoin. L'on remarque une forte utilisation des travaux manuels avant les années 2000, ce qui concerne 83 producteurs enquêtés, soit 76,14% de l'échantillon tandis que, l'utilisation des outils semi-moderne reste faible avec respectivement (25 individus) soit 22,93% des interrogés pour la charrue et (1 agriculteur) soit 0,91% pour les tracteurs. Par ailleurs, après les années 2000, c'est-à-dire entre 2000 et 2010, l'utilisation des outils semi-modernes connaît une augmentation rapide avec une relative adoption des tracteurs. À cette période, les agriculteurs restent encore attachés à l'exploitation de la traction humaine, car (35 exploitants agricoles) soit, 32,11% des enquêtés affirment cette assertion. En outre, dans la dernière décennie, l'on remarque de profondes mutations de ces outils dans la mesure où la proportion des utilisateurs de charrue et de tracteur est largement supérieure aux utilisateurs de la traction humaine. On a notamment (59 individus) soit 54% des agriculteurs interrogés utilisant la charrue et (33 paysans) soit 30,27% de cette même population qui associent les tracteurs à la charrue pour l'accomplissement des activités champêtres. Quant à l'utilisation de la traction humaine, seulement (17 personnes) soit 15,59% des enquêtés continuent encore cette exploitation dans leurs activités agricoles. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution des outils de production

2-1-2-2- Vers une prédominance de l'exploitation des cultures industrielles dans les espaces agricoles

Les opportunités offertes au monde rural par le biais des canaux de communication avec le monde urbain se caractérisent par une diversité d'activités et surtout par l'essor des produits industriels. Cette adoption des cultures industrielles depuis leur introduction dans le milieu rural a fortement impacté plusieurs couches sociales, au point qu'elles s'intéressent presque toutes à ces cultures (anacarde, mangue). Leur impact est fort bien perceptible avec la figure 4 qui suit.



Source : Nos enquêtes, avril 2021

Figure 4 : Evolution du niveau de la pratique des cultures industrielles et vivrières dans la sous-préfecture de Niofoin de 2000 à 2020

Le graphique permet d'apprécier l'évolution dans l'exploitation des cultures vivrières et des cultures industrielles dans la sous-préfecture de Niofoin ces dernières décennies. Un taux important de l'exploitation des cultures vivrières concerne 88 exploitants soit 81% des producteurs agricoles enquêtés contre (21 individus) soit 19% pour les cultures industrielles avant les années 2000 est constaté. Cette domination des cultures vivrières sur les cultures industrielles est encore visible dans la décennie qui va suivre, c'est-à-dire entre 2000 et 2010 avec respectivement 63,15% (représentant 69 enquêtés) pour le vivrier contre 36,85% (représentant 40 personnes) des ruraux interrogés pour les cultures industrielles. Par contre, l'on assiste à une prédominance de la pratique des cultures industrielles avec (57 producteurs agricoles) soit 52,66% des enquêtés contre une pratique en baisse des cultures vivrières qui enregistre un taux de 47,34% (52 personnes interrogées) dans la dernière décennie de 2010 à 2020. L'essor que connaît ces cultures industrielles de nos jours a impacté les habitudes agraires dans cette sous-préfecture à tel enseigne que leurs pratiques prédominent sur les

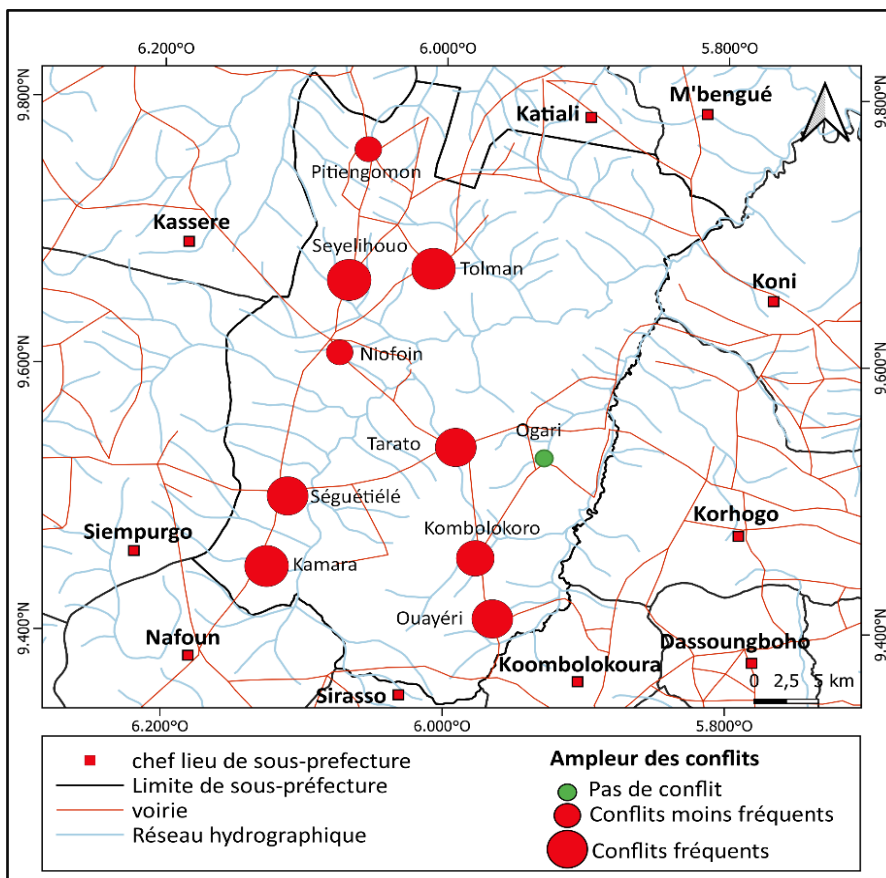
cultures vivrières. Ce revirement de situation s’explique par l’orientation marchande de l’agriculture. En effet, la pratique des cultures industrielles telles que l’anacarde, notamment dans la sous-préfecture de Niofoin génère des productions qui sont destinées à la vente. De plus, l’on note une nouvelle motivation de pérennisation des champs dans les mentalités des populations agricoles qui se traduit par une occupation abusive des terres pour la pratique des cultures industrielles dites pérennes. Tous ces facteurs conjugués conduisent aujourd’hui à une transformation des terroirs villageois dans la sous-préfecture de Niofoin.

2-2- La ressource foncière, un enjeu dans les rapports intercommunautaires de la sous-préfecture de Niofoin

2-2-1- Les conflits à l’intérieur et entre les localités rurales

2-2- 1-1- Les conflits fonciers à l’intérieur des villages

Il ressort que plus de la moitié des villages enquêtés de la sous-préfecture a enregistré au moins un conflit lié à la terre des habitants de ce village ces dix dernières années. La carte ci-dessous présente les localités rurales en proie aux conflits fonciers entre ses habitants en fonction de l’ampleur de ces querelles (carte 3).



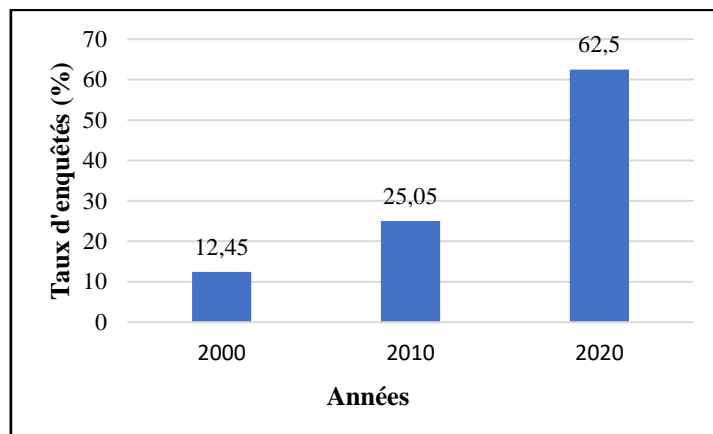
Source : BNETD/CCT, 2012 ; Enquêtes personnelles, avril 2021
Réalisation : Y. J. J. KOFFI, 2023

Carte 3 : Répartition des conflits fonciers dans les localités enquêtées en fonction de leurs ampleurs dans la sous-préfecture de Niofoin

L’analyse de la carte 3 permet d’apprécier la répartition des conflits fonciers au sein des localités rurales dans l’espace géographique de la sous-préfecture de Niofoin. L’on observe que plus de 50% des conflits ont lieu dans le Sud du chef-lieu de la sous-préfecture qui est Niofoin. Cette partie méridionale regroupe plus de conflits fonciers ces dernières années parce que cette zone constitue la dernière en mutation agraire c’est-à-dire la zone la plus convoitée sur le plan de la production agricole de la sous-préfecture.

2-2-1-2-Les conflits inter-villages existants dans la sous-préfecture de Niofoin

Les conflits fonciers entre les villages investigués de la sous-préfecture sont également à l’image des relations litigieuses et du climat de tension qui existent dans certaines localités. Dans les années 2000, alors que la moyenne était estimée à 3 cas entre les villages selon les paysans enquêtés dans le cadre de cette recherche, cette moyenne est passée à 6 en 2010 pour se situer à plus de 15 de nos jours. Cette évolution remarquable s’illustre à travers la figure 5 ci-dessous.



Source : Nos enquêtes, avril 2021

Figure 5 : Evolution des conflits fonciers inter-villages en fonction des années dans la sous-préfecture de Niofoin

L’analyse du graphique montre une évolution croissante de la moyenne des conflits fonciers entre les villages enquêtés de la sous-préfecture de Niofoin de 2000 à 2020. Cette évolution du nombre de conflits s’explique par la pression foncière, la méconnaissance des limites des parcelles agricoles et des raisons hégémoniques. En effet, dans le contexte actuel de l’évolution du monde rural, la spoliation de terre est la seule issue pour assurer sa survie et faire montre de son pouvoir. En plus de cette situation, le nombre de cas va s’amplifier avec le projet de délimitation des terroirs villageois initié par les autorités du pays en 2017. Cette initiative a pour objectif, le traçage des limites foncières de chaque village et campement afin de faciliter une représentation de ceux-ci et réduire ainsi les effets liés à la méconnaissance des limites territoriales. De plus, les conflits fonciers inter-villages impliquent un grand nombre d’acteurs allant des ménages les plus défavorisés aux hauts cadres des villages concernés. Le nombre et l’implication des acteurs est également à l’image des enjeux liés aux territoires mis en jeu et convoités par les parties protagonistes. Cela reflète la fragilité et l’instabilité des relations humaines constituant ainsi un frein au développement économique et social de la sous-préfecture de Niofoin. C’est le cas pour exemple de l’enlèvement des bornes lors du projet de délimitation des terroirs villageois dans certains villages investigués. La photo 1 ci-dessous illustre ces faits.



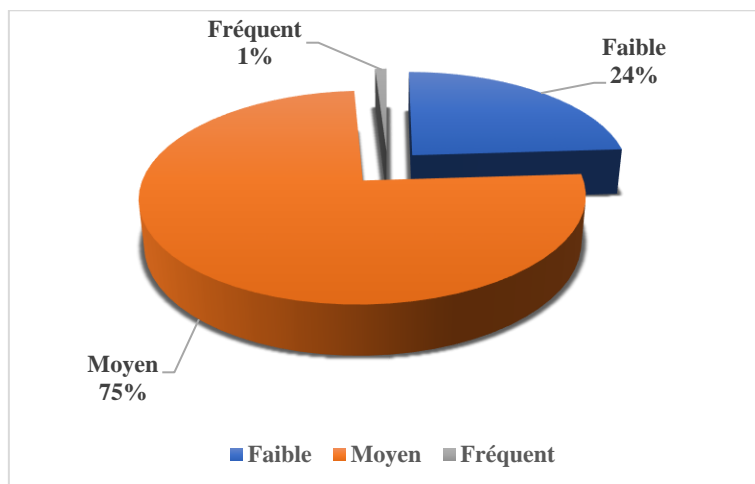
Prise de vue : Y. J. J. KOFFI, avril 2021

Photo 1 : Des bornes déterrées et déposées à la chefferie de Séguétiélé

2-2-2-Les conflits entre les différentes communautés villageoises

2-2-2-1- Des conflits fonciers généralement entre les différentes communautés socio-économiques villageoises dans la sous-préfecture de Niofoin

Les conflits fonciers entre deux ou plusieurs communautés antagonistes sont de plus en plus notifiés dans la sous-préfecture de Niofoin. Ce type de conflit foncier devient de plus en plus récurrent dans la sous-préfecture. La figure 6 qui suit montre les différents niveaux de conflits de ce type dans la zone d'étude.



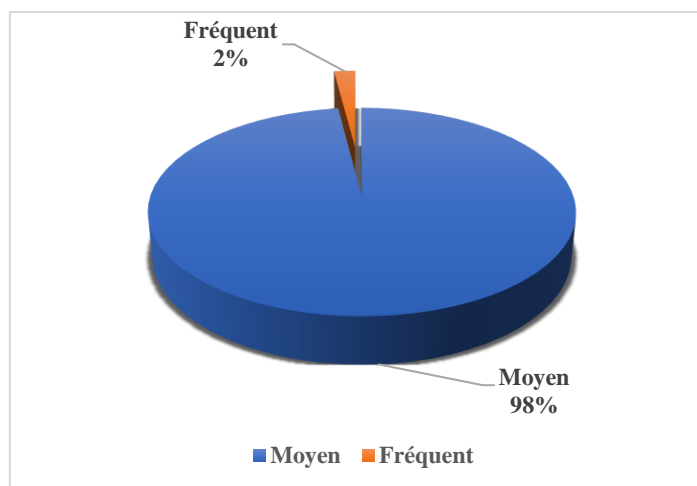
Source : Nos enquêtes, avril 2021

Figure 6 : Catégorisation du niveau des conflits entre les communautés dans les villages investigués de la sous-préfecture de Niofoin

À l'analyse de la figure 6, l'on note un niveau moyen (75%) du nombre de conflits entre les communautés dans la sous-préfecture ces dix dernières années. En effet, chaque individu ou groupe d'individus s'identifie à une portion de terre, qu'il exploite pour assurer sa survie et sur laquelle, il exerce son pouvoir. La moyenne de 75% est l'illustration de l'adoption des cultures industrielles ces dernières décennies qui absorbent les jachères. La terre du moins, les bonnes terres se faisant de plus en plus rares, les communautés se disputent donc les derniers lopins de terre encore disponibles. Les conflits sont fréquents (1%) dans certaines localités de la sous-préfecture, car ces zones ont adopté les cultures industrielles bien avant. Elles sont donc en rupture complète de terres disponibles, ce qui rend les conflits plus fréquents. Ainsi, cela va engendrer la disparition des limites territoriales et par conséquent, l'éclatement des conflits entre les communautés autochtones, mais aussi entre les autochtones et les étrangers (allochtones, allogènes). Il faut ajouter à cette réalité, la spoliation et l'usurpation des terres induites par la mauvaise foi de certains paysans. Par ailleurs, les reconversions à l'agriculture des communautés autrefois spécialisées dans les activités autres que l'agriculture qui accompagnent l'activité agricole engendrent de même des conflits fonciers. Il s'agit des forgerons qui travaillent le fer pour fabriquer les outils (dabas, houes, charrues) ; les griots qui servent de rapporteurs, de messagers et d'éloges ; les chasseurs qui vont à la recherche de gibiers pour assurer la restauration et bien d'autres communautés. Ces activités permettaient aux communautés citées plus haut de subvenir à leurs besoins à travers les prestations de services à l'égard des cultivateurs qui en retour les approvisionnaient en ressources (vivres et non vivres) et bien d'autres services. Ces échanges de services et d'assistances entre les communautés favorisaient une bonne cohabitation, gage de paix et de développement. Ainsi, les mutations observées dans le monde rural engendrent de plus en plus une disparition de ces activités complémentaires à l'activité agricole. Cela va entraîner une nouvelle orientation vers l'agriculture de ces communautés autrefois non agriculteurs afin de subvenir aux besoins, notamment alimentaires et autres. Leur orientation vers l'agriculture et son corollaire de demandes de terres pour leur installation se présentent comme des menaces pour les communautés dites autochtones et agricoles. La reconversion de ces communautés devient donc un enjeu dans les rapports de pouvoir à la terre entre les différentes communautés animées par la recherche perpétuelle d'un mieux-être.

2-2-2-2-Les conflits fonciers opposant les agriculteurs et les éleveurs

Les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs sont le type de conflits fonciers très particuliers et les plus répandus dans la sous-préfecture de Niofoin. Les exclusions des bétails et des zones de pâturage dans le système agraire ont pour conséquence la naissance des tensions liées aux destructions des champs. La figure 7 ci-dessous donne un aperçu de la réalité et donc de la proportion de ce type de conflits fonciers dans les villages visités de la sous-préfecture de Niofoin.



Source : Nos enquêtes, avril 2021

Figure 7 : Proportion de la fréquence des conflits fonciers entre les agriculteurs et les éleveurs dans la sous-préfecture de Niofoin

La figure 7 montre que les conflits fonciers entre les agriculteurs et les éleveurs de la sous-préfecture de Niofoin connaissent un niveau fréquent à hauteur de 2% et un niveau moyen qui se situe à 98%. La fréquence importante des conflits agriculteurs-éleveurs dans cette zone s’explique par la pression foncière qui s’exerce depuis plus d’une décennie. En effet, avec l’adoption des cultures industrielles telles que le coton, la mangue et dernièrement l’anacarde, les espaces autrefois mis en jachère se retrouvaient aux alentours des villages et les espaces non encore défrichés étaient les espaces prisés par les pasteurs transhumants. De plus en plus, les paysans gagnent des sommes importantes tirées des ventes des produits issus de la pratique des cultures de rente. Ainsi, l’on constate de plus en plus l’étalement des champs des cultures de rente. Les couloirs de pâture des bovins se sont réduits considérablement, ce qui occasionne les destructions de plantations de façon fréquente d’où les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

Une autre raison justifie les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Elle est relative à l’injustice vécue par des agriculteurs qui subissent les dégâts des bœufs entretenus par les éleveurs. En effet, les agriculteurs refusent de voir les bétails de bœufs dans les environs de leurs champs. De plus, les agriculteurs estiment que c’est par jalousie que les éleveurs détruisent leurs champs à travers les dégâts causés par les bœufs. Cette injustice réside aussi dans le fait que les éleveurs profitent par ces actions pour engraisser leurs bétails au détriment des cultures entretenues par les agriculteurs.

2-3- Les stratégies de sécurisation foncière dans la sous-préfecture de Niofoin

2-3-1- Des méthodes traditionnelles de sécurisation foncière

2-3-1-1- L’utilisation des éléments naturels de sécurisation

L’action de la sécurisation de la terre passe par la connaissance et la mise en place d’un système cohérent pouvant permettre une meilleure visibilité du processus. L’exécution d’un tel système obéit également à la prise en compte du temps et aussi l’utilisation d’outils résistants aux contraintes naturelles. Le tableau 2 ci-dessous donne la répartition de l’utilisation des méthodes traditionnelles de sécurisation foncière par village investigué.

Tableau 2 : Répartition des outils de sécurisation par village enquêté dans la sous-préfecture de Niofoin

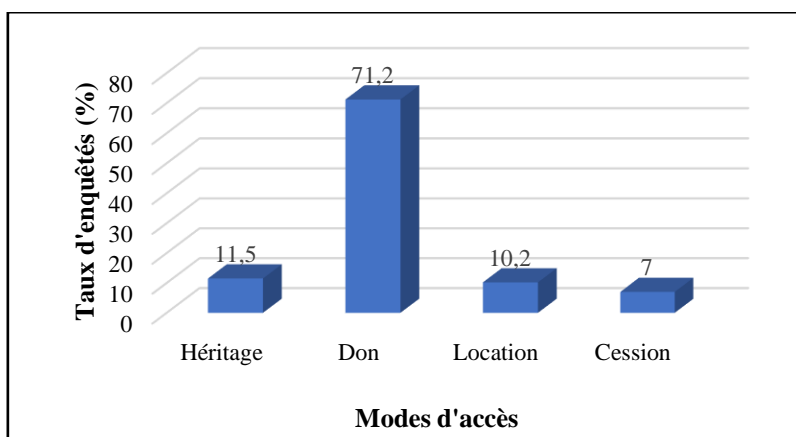
Outils de sécurisation	Arbres	cours d'eau	buttes	collines	pistes	Roches	Masques	Total
Villages								
Pitiengomon	10	9	2	1	6	3	0	31
Tolman	12	10	5	3	7	2	0	39
Niofoin	10	9	4	2	7	3	0	35
Siyélihouo	8	6	2	1	4	3	0	24
Kamara	8	7	1	1	6	4	0	27
Séguétiélé	11	9	0	6	9	0	0	35
Tarato	10	6	0	3	0	4	0	23
Koumbolokoro	10	7	3	0	7	4	3	34
Ouayéri	7	5	3	1	2	0	0	18
Ogari	10	6	0	0	6	2	0	24
Total	96	76	9	11	55	31	3	290

Source : Nos enquêtes, avril 2021

L'on observe un point commun dans tous les villages enquêtés qui est l'utilisation de l'arbre et des cours d'eau comme stratégie de sécurisation foncière. Le village de Koumbolokoro se distingue par l'utilisation du masque (des spécimens de masque accrochés çà et là dans le champ) comme stratégie de sécurisation foncière en plus des autres outils de sécurisation.

2-3-1-2-La sécurisation foncière à travers le mode d'accès à la terre

La sécurisation d'une parcelle ou d'une exploitation nécessite la satisfaction de plusieurs conditions. L'une de ces conditions est le mode d'accès à la ressource foncière, permettant à l'occupant ou à l'exploitant de faire valoir ses droits coutumiers et/ou d'abus, de fructus ou d'usufruits. La figure 8 qui suit permet de visualiser la proportion de chaque type de sécurisation.



Source : Nos enquêtes, avril 2021

Figure 8 : Proportion de chaque type de sécurisation dans les villages enquêtés de la sous-préfecture de Niofoin selon le mode d'accès à la terre

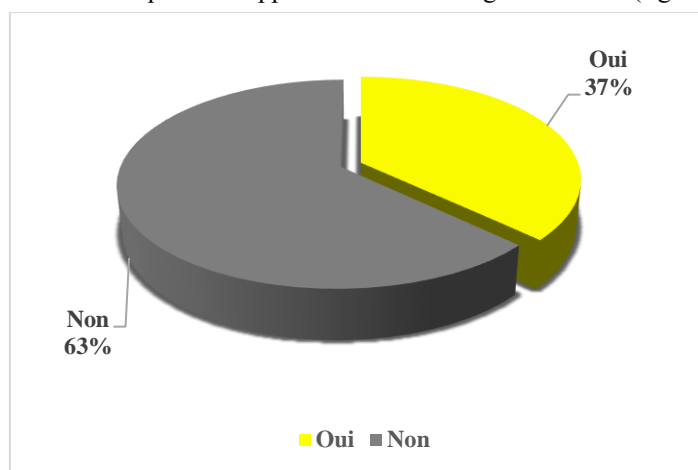
La figure 8 montre que la sécurisation dans les villages enquêtés dans le système traditionnel se fait par héritage soit 11,50% et par cession pour 7% avec un total cumulé de 18,50%. L'on note qu'il existe une autre variante de la sécurisation est applicable à l'obtention des terres par don (71,20%). Quant au refus de sécurisation, il est estimé à 10,20% et concerne le mode d'accès par location. En effet, le premier type de sécurisation de la ressource foncière occupe

le premier rang avec 71,20% du fait de l'implication d'un nombre important de populations allochtones et allogènes dans les exploitations agricoles. À cela, s'ajoute, la peur chez les chefs de terres ou 'tar folo' de se faire spolier par la montée en puissance des grands cultivateurs et des autres franges de populations paysannes. Le deuxième type de sécurisation occupe le second rang avec 11,50% et concerne en grande partie les héritiers et une minorité de concessionnaires car l'on enregistre un nombre restreint des personnes issues de la lignée des chefs de terre. Aussi, ce faible pourcentage du système de sécurisation est le reflet de la structuration ou l'organisation sociale de la population chez les communautés sénoufo. Cela permet également d'avoir une maîtrise sur les autres couches sociales, les occupants-exploitants et asseoir leur domination. Pour ce qui est de la non-sécurisation des terres, elle ferme la marche avec 10,20% dans la mesure où elle ne prend en compte que les locataires qui exploitent les terres pour une durée bien déterminée. Dans une telle situation, les activités de ces locataires sont règlementées par des conditions telles que la non-sécurisation des parcelles mises à leur disposition. Toutefois, la minorité d'exploitants qui sécurisent leurs parcelles doivent ces actions à une générosité du chef de terre et aussi à l'avantage à eux accordés de la durée de temps d'exploitation de ladite parcelle.

2-3-2- La sécurisation foncière moderne : entre ignorance et méconnaissance

2-3-2-1- Une stratégie de sécurisation quasi-inexistante

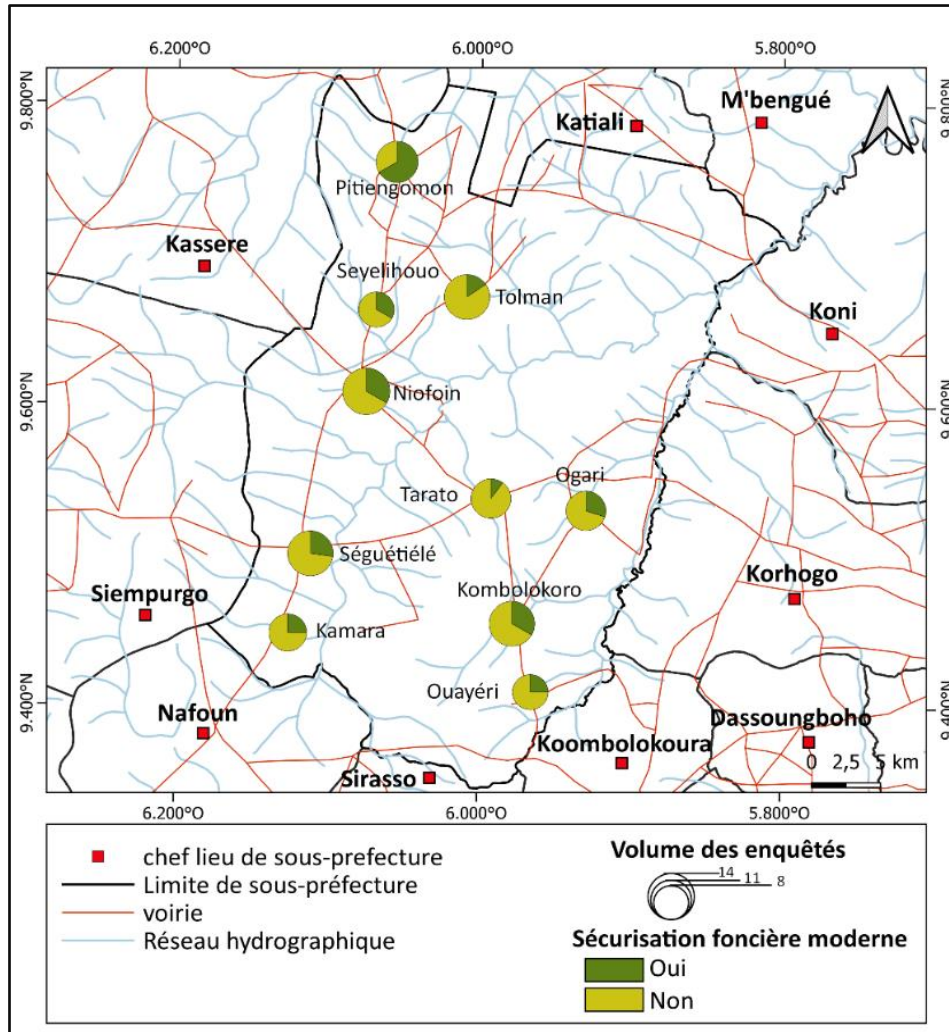
La gestion des terres et la sécurisation foncière moderne en Côte d'Ivoire sont régies par la loi n°98-750 du 23 Décembre 1998 relative au domaine foncier rural. Cette législation en vigueur depuis plus de vingt ans semble ne pas être connue de bon nombre de populations agricoles et rurales dans la sous-préfecture de Niofoin. Ainsi, le niveau de connaissance par les populations rurales enquêtées s'apprécie à travers la figure suivante (figure 9).



Source : Nos enquêtes, avril 2021

Figure 9 : Proportion des niveaux de connaissances de la sécurisation moderne par les populations rurales dans les villages enquêtés dans la sous-préfecture de Niofoin

La figure 9 présente que 69 individus soit 63% des populations enquêtées affirment ne pas avoir d'échos sur l'existence de ces stratégies, contre 31 producteurs agricoles soit 29% des personnes qui affirment le contraire. 9 exploitants, soit 8% affirment ayant une fois entendu l'existence d'anciens procès-verbaux qu'ils qualifient de document de sécurisation foncière (certificat fonciers). Par ailleurs, pour mieux appréhender les particularités l'on met en relief le niveau de connaissance des stratégies de sécurisation foncière moderne afin d'apprécier les avancées de chaque village enquêté dans la politique de sécurisation des terres. La carte suivante permet d'apprécier ces particularités (carte 4).



Source : BNETD/CCT, 2012 ; Enquêtes personnelles, avril 2021
 Réalisation : Y. J. J. KOFFI, 2023

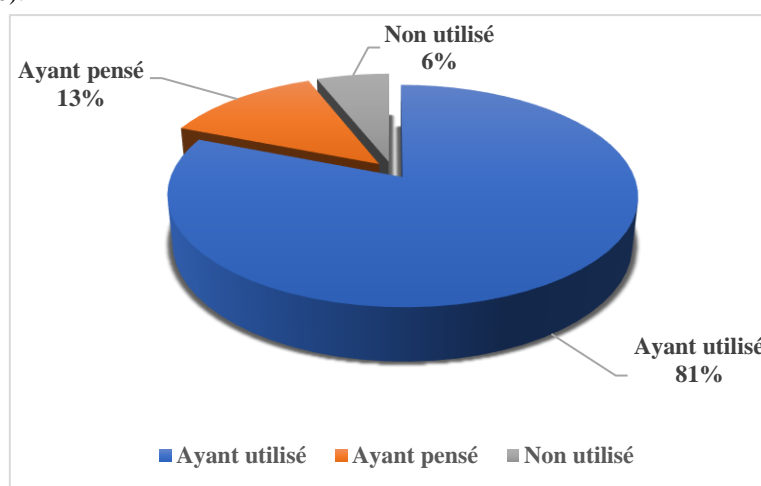
Carte 4 : Niveaux des connaissances de la sécurisation foncière moderne par village enquêté dans la sous-préfecture de Niofoin

La carte 4 montre 16,6% en moyenne comme le taux de connaissance le plus élevé à Pitiengomon, Niofoin et Ogari, L'on passe à 09,3% en moyenne à Séguétiélé, Koumbolokoro, Ouayeri et Siyelihouo pour le taux moyen avant de se stabiliser à 5,1% en moyenne représentant le taux le plus faible pour Tarato, Tolman et Kamara. En effet, le taux de connaissance élevé à Niofoin s'explique par son statut de chef-lieu de sous-préfecture de l'espace d'étude et par ricochet par la présence de l'administration depuis plus de 40 ans. Cette présence de l'autorité administrative permet aux populations paysannes d'être au contact de l'administration et pouvoir s'informer, s'imprégner des modes de gestion des ressources foncières par la législation en vigueur. Par ailleurs, le taux moyen à Séguétiélé, s'explique par l'organisation des paysans en coopérative et la situation géographique. Situé à mi-parcours, en bordure de la voie reliant la ville de Korhogo à celle de Boundiali, ce positionnement permet à Séguétiélé d'avoir une ouverture sur ces deux villes. Cela favorise l'acquisition d'informations sur les stratégies de sécurisation foncière moderne à travers les échanges avec ces villes. De plus, la bonne organisation des paysans au sein d'un Groupement à Vocation Coopérative (GVC) permet un meilleur fonctionnement des activités et l'apport des informations sur la sécurisation foncière moderne. La situation de la localité de Koumbolokoro tire son explication dans l'implication de certains de ses cadres dans la gestion des affaires courantes du village. Ceci permet aux paysans d'avoir une ouverture sur les règles de gestion foncière législative. En ce qui concerne Ouayeri, il doit ce rang aux

migrants de retour dont l'objectif est de travailler la terre. Quant à Siyelihouo, sa proximité avec Niofoin chef-lieu de sous-préfecture justifie son appartenance au taux moyen de connaissance des stratégies de sécurisation foncière moderne. Pour terminer, le faible taux de connaissance de la sécurisation foncière moderne enregistré dans les villages de Kamara, Tolman et Tarato est dû à la prédominance de la tradition en termes de gestion foncière. Cette prédominance à laquelle s'ajoute la monopolisation du droit foncier coutumier par les chefferies représente un frein à la volonté de s'informer sur la réglementation dans le domaine foncier rural. En plus, le relatif enclavement spatial et territorial de ces trois localités ne facilite pas les échanges avec le monde urbain et extérieur.

2-3-2-2- Une faible utilisation des stratégies de sécurisation foncière moderne

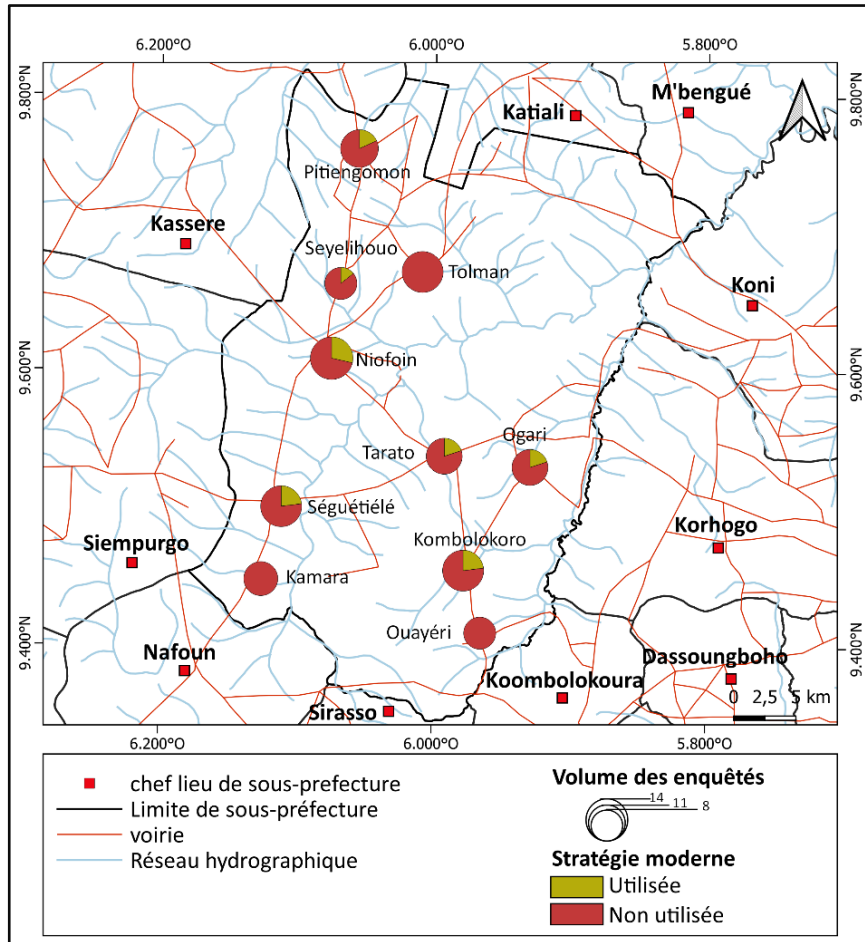
Les difficultés dans la recherche d'un mode opératoire accessible aux populations face à l'enjeu que la terre représente à travers les stratégies diverses d'appropriation constitue un obstacle à l'application de la décision sur la gestion des terres et la sécurisation foncière moderne en Côte d'Ivoire régie par la loi n°98-750 du 23 Décembre 1998 relative au domaine foncier rural. La figure ci-dessous donne un aperçu sur le niveau d'utilisation à Niofoin (figure 10).



Source : Nos enquêtes, avril 2021

Figure 10 : Niveau d'utilisation de la sécurisation foncière moderne dans les localités rurales investiguées de la sous-préfecture de Niofoin

L'on remarque une forte proportion de 88 individus, soit 81% des personnes enquêtées n'ayant pas ou n'ayant pas encore utilisé ces stratégies et de 14 personnes, soit 13% des populations enquêtées ayant pensée à son utilisation. Concernant l'utilisation, seulement 7 paysans, soit 6% affirment avoir utilisé l'une de ces stratégies. En fait, aucun paysan interrogé lors de cette recherche n'avait réussi à sécuriser sa parcelle avec les stratégies de sécurisation foncière moderne dans la sous-préfecture de Niofoin, car la plupart des demandes engagées ont échoué du fait des difficultés liées à la procédure et des conflits. Cette situation s'apprécie dans les villages enquêtés de la sous-préfecture sur la carte 5 qui suit



Source : BNETD/CCT, 2012 ; Enquêtes personnelles, avril 2021
 Réalisation : Y. J. J. KOFFI, 2023

Carte 5 : Niveau d'utilisation de la sécurisation foncière moderne par village enquêté dans la sous-préfecture de Niofoin

L'analyse de la carte permet de conclure que le taux d'utilisation des stratégies de sécurisation est faible dans les différents villages enquêtés.

3- Discussion

Dans cette dernière décennie, dans la sous-préfecture de Niofoin, les mutations agricoles sont dans l'ensemble à l'origine des conflits fonciers. Dans un premier temps, l'on note l'adoption et l'acquisition des outils de production améliorés. Ces outils permettent aux agriculteurs de remplacer les outils traditionnels anciennement utilisés (houes, dabas, machettes) par les tracteurs pour le labour, les tricycles et les motos. Ces innovations permettent le transport rapide des productions et des personnes. Dans un deuxième temps, l'on note la nouvelle adoption ou la nouvelle orientation de la production. Cette production est maintenant largement dominée par les produits dits industriels ou d'exportation.

En effet, après les années 2000, les producteurs agricoles ont changé le mode d'exploitation des champs et aussi les outils agricoles qui se sont largement modernisés avec l'intrusion du tracteur (30% des enquêtés). De même, les spéculations industrielles sont de plus en plus pratiquées (52% des enquêtés). Ces deux grands changements permettent aux paysans des villages de la sous-préfecture de Niofoin d'adopter une extension rapide de leurs exploitations agricoles. Ces actions contribuent ainsi à engendrer une pression sur les terres arables des terroirs agricoles de la sous-préfecture de Niofoin.

Aujourd'hui, cette production agricole initialement de type de subsistance a connu une transformation pour devenir une agriculture marchande. En effet, l'ouverture des espaces ruraux sur le monde urbain entraîne la diversification des activités d'où l'essor des cultures

vivrières marchandes. L'introduction des cultures industrielles telles que la mangue et l'anacarde dans ces deux dernières décennies améliore les conditions de vie des populations en milieu rural, mais aussi fortifie leurs appétits de production.

De ces observations des résultats de cette recherche, les origines des conflits fonciers sont évoquées à ce niveau de la cette réflexion. Les causes agronomiques couplées aux causes économiques, notamment sont citées à cet effet. Dans cette même logique, pour J-P. CHAUVEAU (op, p. 98), l'économie de plantation fortement encouragée par le colon depuis les années 1920 jusqu'aux indépendances, va occasionner une forte migration économique chez les peuples voltaïques et même à l'intérieur du pays. Une telle politique a occasionné des conflits récurrents qui se sont manifestés aussi bien sur les droits fonciers que sur les modes de cohabitation entre les différentes communautés. Ainsi, quelques régions ont retenu l'attention sur les problèmes fonciers, pour des raisons qui tiennent autant à l'intérêt économique dominant de l'agriculture de plantation et de la commercialisation des cultures (coton, cultures vivrières, anacarde) et de l'élevage bovin. Toujours en considérant les causes économiques, pour F. FERRARI et A. TSHIMBALANGA(2015, p. 53), la haute valeur économique de la terre, attribution de droits d'exploitation minière sans prise en compte de la situation de base des terres concernées (zones minières), l'appât du gain dans la vente de terre et la recherche du gain matériel en lien avec la mauvaise foi (qui fait que les privés ou les coutumiers peuvent vendre deux fois la même parcelle, remettre en cause une vente, déplacer les limites) génèrent de vives tensions. À contrario des raisons économiques évoquées, d'autres réflexions font prévaloir des causes démographiques à l'origine de la survenue des conflits autour du foncier. Au nombre de celles-ci, C. MALDIDIER (2000, p. 11) mentionne le regain de pression des villes sur les campagnes auquel on assiste depuis les années 1980. Ceci s'exprime sous plusieurs formes : renouveau de l'intérêt des citoyens pour les activités rurales afin de compléter des revenus en baisse, ce qui se traduit par exemple par la reprise en faire valoir direct de terres possédées dans les villages d'origine. De même, l'on note les nouveaux appétits fonciers des notables citoyens, en particulier sur les terres situées aux alentours des villes mais aussi sur des terres agricoles de bonne qualité. En plus, l'on remarque le retour sous de nouvelles modalités, des grandes entreprises et compagnies agro-industrielles sont sources de conflits. Dans la même veine, A. BABO (2006, p. 4), explique que la profonde crise économique que connaît la Côte d'Ivoire depuis les années 1980 a suscité une crise de la ruralité. Celle-ci se traduit par la saturation foncière et la pression démographique qui conduisent à réinterpréter le processus de négociation des droits fonciers entre allogènes et autochtones. Cette crise est à l'origine de conflits fonciers récurrents doublés d'attitudes xénophobes. Par ailleurs, des raisons culturelles et socio-politiques sont aussi annoncées. A cet effet, G. K. KAMBALE (2014, p. 12) souligne la prédominance du système coutumier sur la loi écrite; la présence des forêts favorables à la chasse; la méconnaissance des limites administratives par les chefs coutumiers; les intérêts de droits coutumiers/redevances coutumières; le non paiement des droits coutumiers ; le non-respect des limites et absences des cartes de délimitation des frontières entre les villages fonciers. Cela s'accompagne de l'ignorance ; de l'incertitude permanente sur l'attribution des compétences des chefs coutumiers en matière foncière ; de l'accès inéquitable aux ressources et à la terre cultivable.

Le deuxième résultat de cette recherche souligne que les changements opérés dans les nouvelles pratiques agro-économiques adoptées par les producteurs agricoles de la sous-préfecture de Niofoin influencent largement la ressource foncière. Des conflits liés à la terre sont de plus en plus nombreux et se remarquent entre des individus du même village mais aussi entre les localités rurales enquêtées dans la sous-préfecture de Niofoin avec une mention très particulière des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs très connus dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Ceci appelle à réfléchir sur les manifestations des conflits fonciers dans les espaces ruraux. Si le résultat de la présente étude s'attarde sur les types de conflits fonciers cantonnés sur les tensions entre les paysans d'un même village, sur les conflits fonciers entre les différents villages au sein d'une même sous-préfecture comme c'est le cas des localités enquêtées dans la sous-préfecture de Niofoin et aussi sur les conflits fonciers entre les éleveurs et les agriculteurs. D'autres auteurs donnent d'autres typologies des conflits fonciers dans l'espace rural, notamment en Afrique. Pour J-P. CHAUVEAU (op. cit, p. 26), les conflits peuvent être classés de la manière suivante : les conflits sur les limites et conflits sur les droits : la distinction entre les conflits de limites, auxquels on peut associer les conflits

sur les droits simples d'accès (chasse, cueillette, parcours), et les conflits sur les droits. C'est le cas lorsque les conflits sur les limites interviennent dans des situations de colonisation agraire et de forte pression foncière ; les conflits et la diversité des droits : la difficulté de faire correspondre le type de droits et le types de conflits en raison de l'enclassement des droits coutumiers et de leur coexistence avec le droit positif moderne. On distingue les conflits des droits fonciers contestés : droits « fonctionnels » et types de « maîtrises foncières ». Le premier porte principalement ou simultanément sur les droits d'accès, les droits d'usage, les droits de gestion, les droits d'exclusion et d'inclusion, et enfin le droit d'aliénation. Le deuxième combine des modes d'appropriation, allant de la maîtrise indifférenciée à la maîtrise exclusive et absolue, et des modes de gestion ou cogestion, allant de la cogestion par tous à la gestion réservée à une personne individuelle ; les conflits sur les droits et les conflits sur les règles : les règles coutumières sont inséparables de leur mise en œuvre procédurale par des institutions dont la fonction est de trouver un compromis en fonction des rapports de force que de trancher en fonction de règles générales et absolues. Dans certaines conditions d'instabilité et d'incertitude, les règles elles-mêmes peuvent donner lieu à contestation et à renégociation; les droits sur la terre et les droits sur les arbres ou les aménagements : il porte sur la distinction entre les droits sur la terre et les droits sur les arbres (ou tout aménagement pérenne), très fréquente dans les systèmes coutumiers africains. Cette distinction, justifiée dans ces systèmes par la reconnaissance des fruits du travail passé, est source de conflit tant au sein des communautés autochtones qu'entre autochtones et allochtones, si les allochtones sont autorisés à planter des arbres. Ainsi, si ces arbres constituent une source privilégiée de revenu, l'interférence entre les droits sur les arbres et les droits sur la terre provoque des conflits sur la transmission des arbres et de la terre. Il termine pour mentionner que l'intervention de l'Etat pour aménager un espace localisé (bas-fonds, bloc cultural) en excipant de ses prérogatives domaniales occasionne souvent, avec le temps, des conflits entre les nouveaux occupants et les détenteurs traditionnels de la maîtrise foncière.

Le troisième résultat important de la présente contribution scientifique s'attarde sur les stratégies de sécurisation des terres, notamment traditionnelles qui sont utilisées à 89 % par les paysans enquêtés. Les stratégies modernes mal connues sont très peu utilisées (10%) par les populations rurales enquêtées dans l'espace géographique de la sous-préfecture de Niofoin. Concernant le volet de cette réflexion, des chercheurs révèlent les résultats de leurs enquêtes. Ces résultats vont de pair avec les données de cette recherche dans la sous-préfecture de Niofoin. Les stratégies traditionnelles de sécurisation de la terre sont privilégiées et plus utilisées par les populations rurales. Celles-ci priment sur les stratégies modernes. Ainsi, pour P. J. DIATTA (2013, p. 49), qui s'attarde sur la gestion des conflits dans les localités rurales au Sénégal spécifiquement dans le village de Kafountine situé en Casamance au bord de l'océan atlantique, il évoque le fait que l'on se retrouve dans une société traditionnelle où les gens concernant le foncier font recours à des pratiques obscures, mystiques pour résoudre, régler un contentieux foncier. Ainsi, des parcelles, des terrains vont rester inexploités pour des raisons mystiques telles que relevées par l'auteur : « *Dans les villages où il y a de la terre ferme, par exemple, il est signifié que des parcelles sont depuis des années à leur état d'antan, parce qu'aucun des belligérants n'ose y effectuer des travaux mêmes si pour certains cas quelqu'un a bénéficié du verdict de la justice* ».

Conclusion

L'existence de conflits fonciers dans les zones rurales de la sous-préfecture de Niofoin est une réalité. Ces conflits tirent leurs origines dans les changements de la mise en valeur des parcelles agricoles et aussi de l'outillage utilisé par les paysans. Dans l'espace d'étude, les paysans avant l'année 2000 exploitaient plus les vivriers et utilisaient des outils rudimentaires dans les champs. Passée cette année 2000, la tendance a changé. Les producteurs agricoles s'intéressent plus à l'agriculture industrielle, comme la mangue et de l'anacarde. De plus, l'utilisation du tracteur s'est pratiquement généralisée dans les exploitations agricoles. Tout ceci engendre des rapports à la ressource foncière très différents. L'on assiste à la récurrence des conflits entre des individus du même village. De plus, l'on remarque des querelles liées au foncier entre les localités rurales enquêtées dans la sous-préfecture de Niofoin. Par ailleurs, les conflits entre les différentes communautés au sein des villages s'invitent aux lots de tensions déjà existants. À cela, s'ajoutent dans la sous-préfecture de Niofoin, des conflits

entre agriculteurs et éleveurs très connus dans le nord de la Côte d'Ivoire. Des stratégies de sécurisation de la ressource foncière sont ainsi adoptées par les populations rurales enquêtées. Elles comprennent les stratégies traditionnelles comme l'utilisation des éléments naturels mais aussi le mode d'accès à la terre. Elles intègrent également les stratégies modernes de sécurisation foncières. Ces dernières sont mal connues et mal utilisées, voire très peu utilisées par les populations rurales enquêtées dans cet espace géographique. Une politique de sensibilisation des populations rurales sur les stratégies modernes de sécurisation foncière permettrait de renforcer leurs capacités à mieux gérer leurs ressources foncières. Cela permettrait également de réduire les conflits et d'accroître les investissements ainsi que la mise en valeur efficiente des terres rurales agricoles de la sous-préfecture de Niofoin.

Références Bibliographiques

- BABO Alfred, DROZ Yvan, 2008, « Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire », Rapport Colloque international " *Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues*", Editions de l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales), Editions 4, N° 192, Paris (France), pp 753-755.
- BABO Alfred, 2010, « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire », In *Alternatives Sud « Racisme : entre exclusion sociale et identitaire »*, Volume 17, Paris, pp. 101-102.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, MATHIEU Paul., 1998, « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers. » In : Ph. Lavigne Delville Phil (Ed). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Editions Karthala (Coopération Française), Paris, pp. 243-258.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », In *Politique Africaine*, n°78, Editions Karthala, pp. 94-125.
- COULIBALY Amara, 2003, *Socio-anthropologie des dynamiques foncières dans le Nord de la Côte d'Ivoire : Droits, autorités et interventions publiques. Étude comparée des villages de Niofoin et de Korokara*, Thèse de Doctorat, E.H.E.S.S., Marseille, 365 p.
- DIATTA Pierre Joseph, 2013, *Gestion décentralisée des litiges fonciers au Sénégal : cas de la communauté rurale de Kafountine*, Mémoire de Master, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 74 p.
- FAO, 2017, *Réussir la sécurisation foncière en Côte d'Ivoire*, 4 p.
- FAO, 2022, *L'étude prospective du secteur forestier en en Afrique (FOSA), Cas de la Côte d'Ivoire*, Rome, 34 p.
- FERRARI Florence, TSHIMBALANGA Anaclet., 2015, *Étude sur les modes de résolution formels et informels des conflits fonciers*, RCN Justice & Démocratie, Première édition : Janvier 2016, Kinshassa, 125 p.
- GAOULI Bi Anicet Patrice, 2019, *Tutorat et conflits fonciers ruraux dans l'ouest Ivoirien : le Cas de Fengolo dans la Sous-préfecture de Duekoué*, Rapport de recherche du CODESRIA, Numéro 16, « Conflits et construction de la paix en Côte d'Ivoire » CODESRIA, Dakar, 92 p.
- HOUDEINGAR David, 2012, *Les conflits d'usage entre principe de coexistence et principe de responsabilité*, HAL-ID archives-ouverts <hal-00716945>, Nantes, France, 13 p.
- INS, 2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la Côte d'Ivoire (RGPH 2014), *répertoire des localités : Région du Poro*, Abidjan (Côte d'Ivoire), 29 p.
- INS, 2021, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la Côte d'Ivoire (RGPH 2021), Résultats Globaux*, Abidjan (Côte d'Ivoire), 26 p.
- Jeune Afrique, 2016, <https://www.jeuneafrique.com/313437/politique/22-morts-dans-des-affrontements-intercommunautaires-sanglants-dans-le-nord-est/>. Du 08 mars 2024 à 16 heures 05 minutes. Baudelaire MIEU. Publié le 25 mars 2016 Lecture : 1 minute.
- KOUAKOU Jérôme, COULIBALY Brahim, OURA Kouadio Raphaël, THEOUA Kra Amena Pélagie, DOUDOU Dimi Théodore 2016, « Quand la question foncière sape les actions humanitaires de cohésion dans les régions du Guémon et du Cavally en Côte d'Ivoire », In *Les papiers du Fonds*, N°4, Fonds Croix Rouge Française, Paris, pp 7.
- KAMBALE Kavusa Gentil, 2014, *Etude approfondie sur la dynamique des conflits inter et intracommunautaires*, UNICEF, RD Congo, pp. 8-29.

- KONATE Yacouba, 2003, « Les enfants de la balle. De la Fesci aux mouvements de patriotes », In *Politique africaine* n°89. Karthala, Paris, pp. 49-70.
- KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, ADAYE Akoua Assunta, 2015, « Géographie des conflits fonciers dans la région du Bas-Sassandra en Côte d'Ivoire », In *Revue de géographie de l'Université de Ouagadougou*, N° 004, Volume 1, Ouagadougou (Burkina Faso), pp 13-15.
- KOHLHGEN Dominik, 2012, *Gestion foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et étrangers dans la région de Korhogo (Côte d'Ivoire)*, Rapport de mission dans le cadre du projet de recherche « Loi et Coutume » (APREFA-LAJP- CIRAD), 1-31 p.
- LALLY Kouadio Alexis, 2016, *Prévention et gestion de conflit entre autochtones et étrangers dans le foncier rural ivoirien: Koffiakakro et Mahounou, deux cas de figures à apprécier*, Atelier de réflexion: Migrations et enjeux fonciers en Côte d'Ivoire, 15 et 16 décembre 2016, 23 p.
- MALDIDIER Christophe, 2000, *Le foncier à Madagascar, introduction des actes de l'atelier foncier de 2000*, Antananarivo, 40 p.
- TANO Maxime, 2012, « Conflits fonciers et stratégies de sécurisation foncière au Sud-Ouest ivoirien » In *Bulletin de L'Association de Géographes Français*, numéro thématique : Terres et Tensions en Afrique, Paris, pp. 486-498.